



Index égalité professionnelle Femmes-Hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est une grande cause nationale.

L'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes concerne plusieurs aspects de notre vie en société, il est particulièrement important en matière d'égalité salariale. Afin d'aboutir à une égalité correspondant aux valeurs républicaines, le Gouvernement a décidé de mettre en place une obligation de résultats en la matière.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a mis en place un index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui permet aux entreprises d'évaluer leur situation sur le plan de l'égalité professionnelle.

L'index est composé de 5 indicateurs.

Les résultats obtenus à chaque indicateur aboutissent à une note sur 100.

Chaque année, les entreprises de plus de 50 salariés doivent calculer leur score. Si celui est inférieur à 75 sur 100, elles ont trois ans pour se mettre en conformité.

En tant qu'entreprise de plus de 1 000 salariés, CERP Rhin Rhône Méditerranée publie son index d'égalité professionnelle femmes - hommes.

	Intitulé de l'indicateur	2020 Points CERP	2021 Points CERP	2022 Points CERP
Indicateur 1 40 pts	Ecart de rémunération	38	37	38
Indicateur 2 20 pts	Ecart taux d'augmentations	20	20	20
Indicateur 3 15 pts	Ecart de promotions	15	15	15
Indicateur 4 15 pts	% de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15	15	15
Indicateur 5 10 pts	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	0	0
100 pts	TOTAL DES POINTS	88	87	88

En complément des éléments ci-dessus, la loi du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle crée une obligation de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes des grandes entreprises, accompagnée d'une obligation de transparence en la matière.

Désormais, les entreprises de plus de 1000 salariés doivent calculer et publier les écarts éventuels de représentation entre les femmes et les hommes parmi leurs cadres dirigeants et les membres de leurs instances dirigeantes, chaque année au plus tard le 1^{er} mars.

Les entreprises devront atteindre un objectif de 30 % de femmes et d'hommes cadres dirigeants et de 30% de femmes et d'hommes membres d'instances dirigeantes à partir du 1^{er} mars 2026.

En tant qu'entreprise de plus de 1 000 salariés, CERP Rhin Rhône Méditerranée publie ses résultats.

Représentation des femmes et des hommes au sein des cadres dirigeants			
	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	TOTAL
2021	15.63 %	84.38 %	100 %
2022	15.15 %	84.85 %	100 %

Représentation des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes			
	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	TOTAL
2021	16.67 %	83.33 %	100 %
2022	14.29 %	85.71 %	100 %